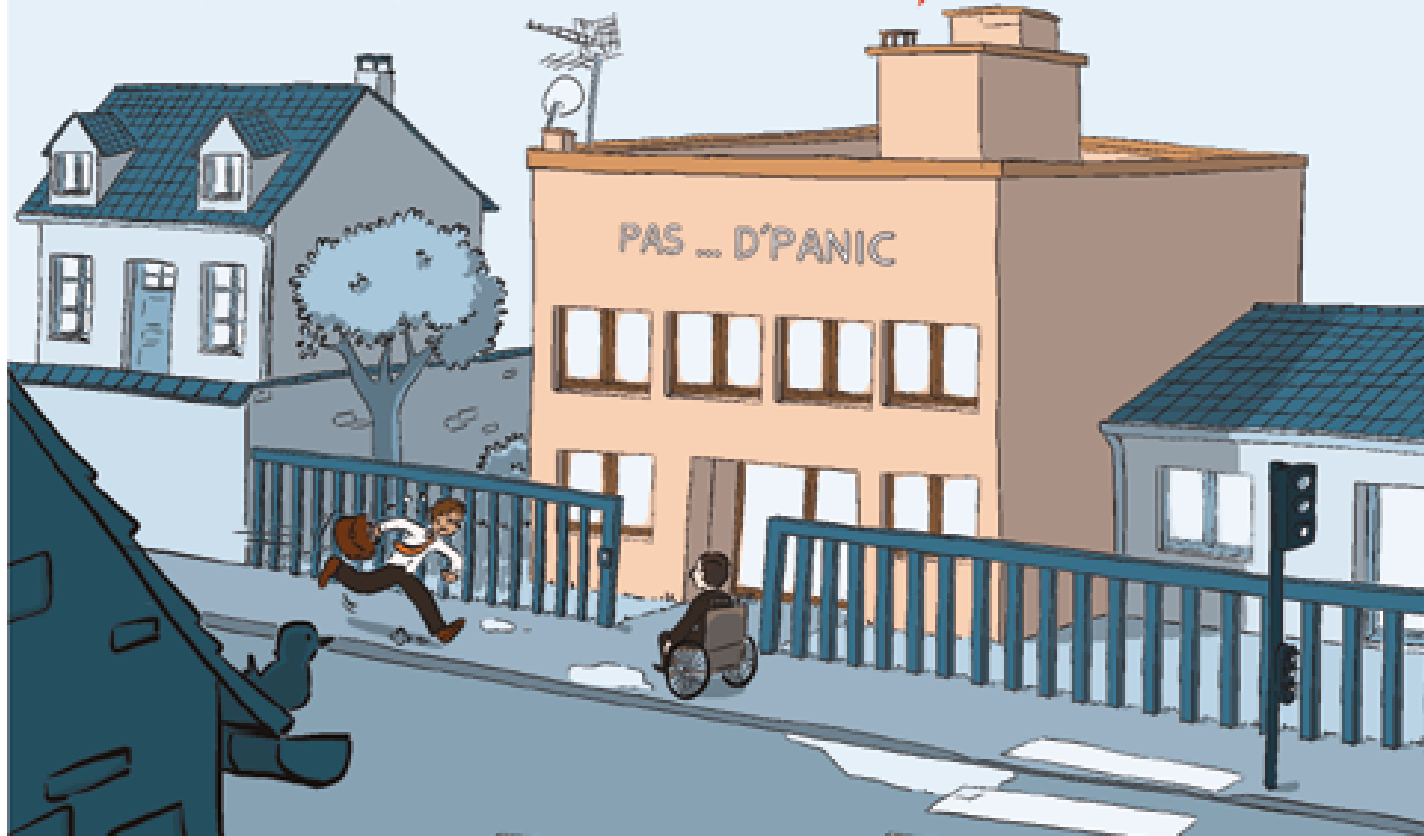


ENTRETIEN D'EMBAUCHE S







Entreprises: on vous informe



LE CADRE LÉGAL

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

6% c'est l'obligation de taux d'emploi de travailleurs handicapés pour les entreprises de **20 salariés et plus**.

Pour les entreprises de **plus de 250 salariés** un **réfèrent handicap est obligatoire**.

Non respect des 6% = contribution à verser à l'URSSAF



L'engagement handicap au service de votre politique RSE

LA CONTRIBUTION

Effectif de l'entreprise	Montant par travailleur handicapé non employé
Entre 20 et 199 salariés	400 fois le SMIC horaire: 4752€ pour 2024.
Entre 200 et 749 salariés	500 fois le SMIC horaire: 5940€ pour 2024.
Plus de 750 salariés	600 fois le SMIC horaire: 7128€ pour 2024.
Entreprises à "quota zéro" *	1500 fois le SMIC horaire: 17820€ pour 2024.

*Entreprises à "quota zéro"

Une entreprise qui n'a pas mis en place d'actions pendant 4 ans se voit avoir sa cotisation majorée. Le montant minimum auprès du secteur protégé et adapté : 600 fois le smic horaire brut (sur 4 ans).

